

Décision

Générale

colonial

Décision n° 605 du 23 avril 1946

n° 605

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 avril 1946

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro

30 avril 1946

TEXTE INTÉGRAL

Des indemnités une fois payées de huit mille cent francs (S. 100 fr.) et cinq mille quatre cents francs (5.400 fr.) ont été allouées respectivement à MM Rakotondramazava (Eloi), commis principal de 4e classe des mines, et Andriamampandry (Denis), commis de I classe des mines, pour le service qu'ils ont rendu au Lac Assal, pendant la période du 2 janvier au 22 mars 1946. Cette dépense est supportée par le budget local de la Côte française des Somalis, chapitre 18, article 1er, paragraphe 7, de l'exercice 1946.